L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEU DI 4 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UN Français, demeurant à la Nouvelle-Orléans depuis nombre d'années, désire trouver de l'emploi, en ville ou à la campagne, comme jardinier ou palefrenier ; il se rendrait généralement utile. S'adresser à la Pharmacie Mercier, à Carrollton, en face du marché. 4août—3f

A vendre—La grocerie et buvette connues et établies depuis si longtemps au coin Ste-Anne et Bourbon servant vendeurs bon marché, les propriétaires désirant se retirer des affaires. S'adresser coin Ste-Anne et Bourbon. 4août—1f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Catherine Walters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,078—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les six jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par M. J. Barrett, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
2 août—2 6 10 W. J. MCGEEHAN, Greffier.

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,239—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Bordes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
29 juil—29—3 7 août

Succession de Francis M. Fisk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,759—Division D. Attendu que Charles E. Fisk a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis M. Fisk décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
27 juil.—27—août 2,6

Succession de Romain Buisière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,813—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Laiche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
31 juil—31—aout 5,0

Succession de Anna Maria Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,660—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Peter Dathemier, exécuteur testamentaire dadit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
28 juil—28—2 7 août W. J. MCGEEHAN, Greffier.

Succession de Boyd Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,749—Division C—Attendu que Mme Jane Robinson, veuve de Boyd Robinson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Boyd Robinson, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
23 juil.—23.27.31. W. J. MCGEEHAN, Greffier.

Succession de M. Mertens, veuve de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21 745—Division — Attendu que Gabriel Villere administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Meta Mertens, veuve de Peter Jensen, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux qu'il peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
23 juil—23.27.31. W. J. MCGEEHAN, Greffier.

Succession de Paulo Corvaja.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,741—Division C—Attendu que John O. B. Ross a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paulo Corvaja, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
23 juil—23.27.31 W. J. MCGEEHAN, Greffier.

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année qui tirant le 31 décembre 1886.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF.
État de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 130 de l'Assemblée Générale de l'État de la Louisiane approuvée le 10 avril 1886 nous, SAMUEL HOUGLAS MCKEERY, Gouverneur de l'État de la Louisiane et Oscar Arnoux Secrétaire d'État, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires que sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui acquittons sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'État et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'État, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'État nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'État, et que nous certifions correct :

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'État, le 5 janvier 1886, et insérés dans l'Abeille et le Times-Democrat, journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 44 de la loi susdite, cent mille piastres..... $100.000 00

Montant des timbres judiciaires reçu de James Buckley, l'adjudicataire de la fabrication des dits timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'État, selon le procès-verbal de livraison en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'État, cent quatre vingt dix mille piastres..... 190.000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre-vingt dix mille piastres..... 290.000 00

Montant des timbres judiciaires entres par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre-vingt dix mille piastres..... 290.000 00

Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent de 5 janvier 1886, deux cent soixante mille cinq cent soixante-dix neuf piastres, 37 cts... 273.579 37

Montant des timbres judiciaires reçus par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre vingt-quatorze mille neuf cent quarante-neuf piastres, 62 cents..... 94.949 62

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante huit mille six cent vingt-neuf piastres, 73 cts..... 468.629 73

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'État, le 31 décembre 1885 selon l'exposé de 5 janvier 1886, dix mille sept cent six piastres, 87 cts..... 10.906 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds des Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis savoir :

A James Buckley, l'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lettre le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres..... 750 00

En paiement de fournitures de bureau livrées aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui avaient droit, en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres, 13 cts..... 2,555 13

Pour le paiement des appointements dus aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds municipal, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-huit piastres, 89 cts..... 94.158 89

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts..... 97.464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'État de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre 1886.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARNOUX,
Secrétaire

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868 dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'État adoptée le 2 décembre 1879

Ses Grands Tirages Numéro Simple auront lieu dans les mois, **et ses Grands Tirages Semestriels** auront lieu **tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. BEAUREGARD
J. A. EARLY

Grand Tirage à Numéro Simple,

— à —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 do de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100 "	200..	20,000
100 "	100..	10,000
1000 "	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

☞ Pour les Clubs ou autres informations s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. Un mandat suivra ce envelope portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Orders ou chèque de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui sera le lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, intérêts et lois sont chartes, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Détes-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriétés et une bagne en diamant,
—Dans l'affaire de la—
Succession de Paul Grima.

VINGT-DEUXIÈME COUR JUDICIAIRE de District, pour la paroisse St-Jacques—Etat de la Louisiane—No 1268.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District pour la paroisse St-Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrites, à savoir :

Le neuvième indivis d'un certain lot de terre (sans les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Carroll, Poydras, Perdido et Carondelet, et désigné par le numéro huit, sur un plan de Pilié, annexé à un acte passé par devant Théodore Guyot, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans en date du 20 août, 1847, et mesurant au pied américain, trente sept pouces de face sur la rue Caroll, sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4.11,18,25—Sept 1.6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu de pharmacie, etc., comptes à recevoir.

Halfdan Bordan vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No. 21,516—En vertu d'un ordre de vente daté le 1er août 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 15 août 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de bouteures de diz jolities "couplings" engrenages, clefs, etc.

Un lot de tuyaux courbons. Plusieurs grandes pierres.

Un lot de rif de fer. Vieux fer. Un biler. Un devidoir Silver Creek. Brosse et éventail. Un lot de meubles de bureaux, etc., etc., appartenant à la défenderesse et situés au 172 Carondelet, entre Julia et Lafayette.

Ainsi en lot de comptes à recevoir.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans
4 août—4 9 13 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une portion de terre de valeur, avec magasins en briques à trois étages, connu par les Nos. 108, 110 et 112 rue Magazine, entre Girod et Lafayette.

Bertrand Haley vs James Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,750—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Magazine, Foucher, Girod et Lafayette, et mesurant trente-deux pieds six pouces de face à la façade rue Magazine sur une profondeur et une façade rue Baronne de quatre-vingt-onze pieds huit pouces, ainsi qu'il appert en plein sur un plan qui est annexé à l'acte mentionné et demeuré pardevant W. H. Seymour, notaire.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Allen Cousley, d'après un acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.

Le dit lot est une portion du lot primitif numéro un du dit îlet, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. R. Camp et sa femme, d'après un acte pardevant A. E. Bienvenu, ex-notaire en cette ville, le 7 mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Du comptant pour payer la réclamation des demandeurs actuellement due, disant la somme de six cent soixante-six piastres 66 2|3|100 cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 5 juin 1886 jusqu'à paiement, cinq pour cent sur le dit principal et intérêt, frais de vente, frais et honoraires d'avocat, en plus des charges de procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera, pour le montant de son enchère, le paiement d'un billet à ordre de Trépar la défenderesse à 12 mois, en faveur de Jules Fleurot, ou par ordre, daté le 5 juin 1886 et fait payable deux ans après date et portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date du billet jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment à la réclamation des demandeurs ; l'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte primitif de vente qui a trait aux frais d'avocats, assurance, etc.; 3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marchandises sèches, étoffes à robes, etc.

W. G. Vincent vs Meyer Blumenthal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,713—En vertu d'un ordre de vente en date du 21 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 2 août 1887, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un mulet et harnais ; un wagon de tonnellier, un cheval, harnais et wagon, un lot de barils vides, un lot de bureaux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité
4 août—4.8,13

Joda Schott vs Frank Ernst et Fred Ernst indivisiblement et in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 13,028—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Roxier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, au local No 32 rue Aldée près Tchoupitoulas, le SAMEDI 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un mulet et harnais ; un wagon, un lot de barils vides, un lot de bardeaux d'après inventaire et intitulée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 août—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL Daniel Bruyne vs. ses créanciers—No 21,650 Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Bruyne soit et est accepte par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Théodore Bakewell, notaire, à son bureau, No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI, 4 août 1887, à 3 h. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. R. L. Tissot, Juge de la dite Cour, Division A, malheureusement en congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
4juil—5f en 4 mois

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros & Co. vs. Mme Anne Lecnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,647.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Mélpomène, Terpsichore, Basain et Franklin, désigné par le numéro un du dit îlet, formant un des coins des rues Mélpomène et Basain, mesurant trente-deux pieds six pouces de face à la rue Mélpomène, sur une profondeur et une façade rue Basain de quatre-vingt-onze pieds huit pouces, ainsi qu'il appert en plein sur un plan qui est annexé à l'acte mentionné et demeuré pardevant W. H. Seymour, notaire.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Allen Cousley, d'après un acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel morceau de terre est à l'arrière du terrain un, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. R. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quatre-vingt douze piastres 80 cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886, jusqu'à paiement, ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante dollars et soixante-six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque de vente de la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2aout—2 9 16 23 30—Sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marchandises sèches, étoffes à robes, etc.

W. G. Vincent vs Meyer Blumenthal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,713—En vertu d'un ordre de vente en date du 21 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 2 août 1887, à 10,30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un mulet et harnais ; un wagon de tonnellier, un cheval, harnais et wagon, un lot de barils vides, un lot de bureaux.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
4 août—4.8,13

Joda Schott vs Frank Ernst et Fred Ernst indivisiblement et in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 13,028—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Roxier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan public, au local No 32 rue Aldée près Tchoupitoulas, le SAMEDI 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un mulet et harnais ; un wagon, un lot de barils vides, un lot de bureaux d'après inventaire et intitulée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
4 août—4 9 13

AVIS AUX CREANCIERS.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL Daniel Bruyne vs. ses créanciers—No 21,650—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Daniel Bruyne soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Théodore Bakewell, notaire, à son bureau, No 94 rue du Camp, en cette ville, le JEUDI, 4 août 1887, à 3 h. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que W. E. Murphy, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. R. L. Tissot, Juge de la dite Cour, Division A, malheureusement en congé.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
4juil—5f en 4 mois

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Bean vs. Lizzie Gordon.

COUR CIVILE DU DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,405—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux certaines parcelles de terrain situées dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak (Constance aujourd'hui) désignées par les lettres H et J sur un plan de Louis H. Pilié soumis par de la ville, sous la date du 23 février 1861, et annexé à un acte passé pardevant W. A. Castell, alors notaire en cette ville, sous la date du 2 avril 1861.

Ces terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun sur le dit plan, trente pieds plus ou moins de façade rue Valmont, trente pieds plus ou moins de largeur à l'arrière, sur une profondeur égale et uniforme entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds. Ces deux terrains précédemment désignés par les numéros six et sept, et Huit et Neuf ainsi que le tout est indiqué sur un plan annexe de Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance, maintenant ou autrefois appartenant à Benson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de Patrick Bean par acte sous seing privé, en date du 24 août 1885.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant suffisamment pour payer la réclamation du demandeur due montant, soit trois cent quatre vingt-quatre piastres 84 cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1883 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1884 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 26 décembre 1885 ; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1886 ; ensemble avec la somme de quinze piastres et soixante-dix cents, montant au coût de la présente et de l'acte de vente, et les frais et dépens de procès et de la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur en outre assumera la dette (stock gibbs) de dix quatre vingts actions s'élevant à six mille deux cent quarante piastres ou à soixante dix-huit piastres par action dès sur chaque action. Il assumera également toutes les obligations résultant à un actionnaire de la Banque des Citoyens pour les dites actions, ainsi que les déterminent la charte et les lois. La propriété sera spécialement hypothéquée pour garantir le paiement de la dette hypothécaire (stock mortgage debt) et le rapport s'il en rapporte, du prix de l'adjudication, sera exigé comptant.

Etant la même propriété partant les numéros municipaux 253 et 257 du chemin du Bayou dans les cartes d'îlets Nos 174 et 175 bornés par les rues Villere, Esplanade et Robertson et le Chemin du Bayou.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—2 10 13 aout

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un placement rémunérateur.

La maison de choix à double corps de logis.

Nos 73 et 75 rue Liberté.

Succession de MME ELLEN MONAGHAN
Femme décédée de Patrick
Joseph Everett.

No. 19,909—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, en vertu d'un ordre d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, et à la place de l'Hon. Albert Voorhies, Juge de la dite Cour, Division C, absent, je vendrai à l'encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur, sous la forme et aux conditions ci-après spécifiées, les immeubles ci-après désignés, savoir :

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Hospital (aujourd'hui Gironde) et Commune, désignés par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot formant l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesurant, sur la façade, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certaines lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bandin Lopez, Salvado et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds cinq pouces de face à la rue Bandin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles ; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Bandin et Lopez.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le reste en un et deux ans respectivement par des billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et huit pour cent.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et
Sylvain Lafarque, Notaire.
22 juil—23, 30—août 5, 12, 19, 26.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, BUREAUX No. 9 rue Carondelet—MERCREDI, 10 août 1887, à 3 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, issué le 9 juillet, 1887, dans l'affaire intitulée : La succession de H. M. Hyams, No 339 du dossier de la dite Cour, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite :

Un morceau de terre dans la paroisse d'Iberville, étant le No 57 contié 11, rangé 10 est, comptant 100 24-100 acres.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Et seront de vente pardevant Fergus Kennan, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 juillet—10, 17, 24, 31—Aoth—6.10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.

Succession de Jean Marien Roy, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 18,941.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1887, à midi à la bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, portant la date du 24 juin 1887, Dossier No 18,941, pour le compte de la succession de Jean Marien Roy, décédé, à l'encan il sera vendu—

Dix terrains de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Bacchus (aujourd'hui Baronne), Marengo et Constantinople, et désignés par les Nos de 1 à 5 inclusivement et de 18 à 22 inclusivement. Les dits terrains de 1 à 5 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Marengo, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Baronne. Les Nos de 18 à 22 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No 22 forme le coin des rues Constantinople et Baronne, et d'après un plan de Stewart et Hoffman, voyers, en date de juillet 1887.

Conditions—Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur ; le reste à 1 et 2 ans de crédit ; 5 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur : celui-ci devant également payer les taxes dues et exigibles en 1887.

6 juillet—6 13 20 27—aout 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

T. J. Carver & Cie vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 20,124.

A L'ENCAN.

PAR MATHER ET HOMES — WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet — VENDREDI 2 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de cet ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Lighton, juge de la dite Cour Civile